

APPEL A PROJETS 2011

Projets libres de Recherche biomédicale Cancer



ACTION 5.3

Attention sélection des projets en deux étapes :

- 1. Lettre d'intention : -date limite : 8 novembre 2010*
- 2. Dossier présélectionné : -date limite : 15 mars 2011*

Soumission en ligne: <http://www.e-cancer.fr/AAP/PLBIO2011>

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| PLAN CANCER 2009-2013 | 3 |
| 1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS | 3 |
| 2. CHAMP DE L'APPEL A PROJETS | 4 |
| 3. PROCEDURE DE PRESELECTION ET SELECTION DES PROJETS | 4 |
| 4. MODALITES DE PARTICIPATION | 5 |
| 5. CRITERES D'ELIGIBILITE ET D'EVALUATION DES PROJETS | 6 |
| 6. DISPOSITIONS GENERALES POUR LE FINANCEMENT | 8 |
| 7. CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS | 8 |
| 8. MODALITES DE SOUMISSION | 9 |
| 9. PUBLICATION DES RESULTATS | 11 |
| 10. CONTACT | 11 |

Plan Cancer 2009-2013

Mesure 5 : Faire de la France une référence internationale.

Action 5.3 : **Maintenir le niveau de financement de la recherche sur projets libres à l'initiative des investigateurs, sur des programmes de 4 à 5 ans, à 50 % des appels à projets de recherche de l'INCa.**

1. Contexte et objectifs de l'appel a projets

L'un des grands enjeux de la recherche, souligné dans le Plan Cancer 2009-2013, porte sur l'équilibre entre le soutien à la recherche fondamentale, génératrice de progrès souvent imprédictibles, et une recherche de transfert dont l'objectif est de cibler un bénéfice diagnostique et thérapeutique pour les patients.

Le soutien à la recherche fondamentale dans le domaine biomédical, à l'initiative de l'investigateur, au travers de projets originaux, reste une priorité de l'Institut National du Cancer afin de favoriser la production de nouvelles connaissances, et de promouvoir un positionnement compétitif des équipes de recherche françaises sur le plan international.

L'appel à projets libres de recherche biomédicale a pour objectifs de :

- permettre la réalisation de projets originaux dans les différents domaines de la recherche cognitive et dans toutes les disciplines biomédicales participant à la lutte contre le cancer;
- renforcer la recherche scientifique multidisciplinaire associant des équipes partenaires issues d'autres disciplines scientifiques aux équipes biomédicales ;
- stimuler la recherche sur des sujets émergents et innovants afin d'ouvrir de nouvelles perspectives en oncologie.

2. Champ de l'appel à projets

Cet appel à projets libres est ouvert à l'ensemble des disciplines scientifiques participant à la recherche sur le cancer.

La logique de pluridisciplinarité ouvre les projets à des contributions disciplinaires telles que la physique, la chimie, l'informatique et les mathématiques.

Les orientations du Plan Cancer relatives à la caractérisation des risques environnementaux et comportementaux peuvent être prises en compte dans cet appel à projets, notamment :

- le développement de modèles expérimentaux d'analyse des effets de l'environnement sur la survenue des tumeurs ;
- les études de toxicologie, de génétique et d'épidémiologie moléculaire ;
- la recherche de biomarqueurs de prédiction précoce de la transformation et de susceptibilité.

Attention :

- Les essais cliniques ne sont pas considérés dans le champ de cet appel à projets ;
- Les projets en sciences humaines et sociales et en épidémiologie ne concernant que des recherches dans ces domaines sont exclus (un appel à projets sur cette thématique est lancé en parallèle, voir site de l'INCa, www.e-cancer.fr/) ;
- Les projets de recherche translationnelle doivent être soumis à l'appel à projets spécifique lancé en parallèle, voir site de l'INCa, www.e-cancer.fr/;
- Une même lettre d'intention ne peut être soumise à plusieurs appels à projets de l'INCa

3. Procédure de présélection et sélection des projets

Sélection des projets en deux étapes :

- Présélection des projets à partir **d'une lettre d'intention** (cf. calendrier ch.7 et modalités de soumission ch.8).

Tous les coordonnateurs seront informés par l'INCa, de la présélection ou non de leur projet. Une copie du résultat sera adressée au Cancéropôle de référence.

- Evaluation des **dossiers finalisés**. Seuls les coordonnateurs présélectionnés lors de la 1^{ère} étape seront invités à soumettre leur dossier final (cf. calendrier ch.7 et modalités de soumission ch.8)

Les dossiers seront évalués selon la procédure publiée sur le site internet de l'INCa.

4. Modalités de participation

4.1 Durée des projets

La durée de financement des projets est de 36, 48 ou 60 mois. Cette durée doit être adaptée au plan de travail et au calendrier proposé (cf. point 5.1.6).

4.2 Equipes éligibles

Les projets associeront au minimum deux équipes appartenant à des unités de recherche et/ou d'organismes différents.

Origine des équipes :

- Les équipes appartiennent aux organismes suivants :
 - Organismes publics de recherche (université, EPST, EPIC, ...),
 - Organisations à but non lucratif (associations, fondations, ...),
 - Etablissements de santé.
- La participation de partenaires industriels et/ou d'équipes étrangères est possible dans la mesure où ceux-ci assurent leur propre financement dans le projet.

4.3 Coordonnateur

Pour chaque projet soumis, les équipes participantes désigneront un coordonnateur scientifique du projet et un organisme gestionnaire, destinataire du financement. En plus de son rôle scientifique et technique, le coordonnateur est responsable de la mise en place des modalités de la collaboration entre les équipes participantes, de la production des documents requis (rapports et bilans), de la tenue des réunions, de l'avancement et de la communication des résultats. Le coordonnateur du projet doit être impliqué au moins à 30% de son temps dans le projet. Concernant les équipes partenaires, au moins un acteur dans chaque équipe consacrera la majorité de son activité au projet.

4.4 Organisme gestionnaire

Pour chaque projet soumis, les équipes participantes désigneront un organisme gestionnaire destinataire des financements.

- L'organisme gestionnaire est contractuellement responsable devant l'INCa de la mise en œuvre du contrat, de la transmission de l'ensemble des rapports scientifiques et financiers prévus dans la convention, et du reversement des fonds aux équipes participantes ;
- Dans la mesure où le projet implique plusieurs équipes appartenant à des organismes différents, et chaque équipe bénéficiant d'une partie des fonds attribués, l'organisme gestionnaire, signataire de la convention, doit être doté d'un comptable public.

5. Critères d'éligibilité et d'évaluation des projets

Après vérification des critères d'éligibilité, les dossiers sont soumis à une évaluation par un comité dont les membres ne peuvent être porteurs de projets.

5.1 Critères d'éligibilité des projets

Pour être éligibles, les projets doivent satisfaire les conditions suivantes :

1. Une même lettre d'intention ne peut être soumise à plusieurs appels à projets de l'INCa ;
2. La lettre d'intention et le dossier de candidature (si présélectionné) doivent être dûment complétés et comprendre les documents requis, et respecter les modalités de soumission figurant au Ch. 8. L'évaluation étant internationale, la lettre d'intention et le dossier de candidature en anglais sont impératifs, la version française est facultative ;
3. Le projet doit répondre aux objectifs du présent appel ;
4. Les équipes doivent être éligibles au sens du § 4.2 ;
5. Le projet doit avoir une durée conforme à la durée indiquée au §. 4.1 ;
6. Un calendrier des étapes-clés par semestre devra être présenté.

5.2 Critères d'évaluation du projet

Intérêt et qualité scientifique du projet :

- Positionnement du projet dans le contexte national et international ;
- Pertinence et originalité du projet ;
- Clarté des objectifs ;
- Impact potentiel (scientifique, technique),
- perspectives d'applications et, éventuellement stratégie de valorisation envisagée.

Coordonnateur et équipes participantes :

- Compétences du coordonnateur dans sa discipline. Pour les jeunes coordonnateurs, l'originalité du sujet et du parcours seront pris en compte ;
- Niveau d'excellence des responsables des équipes participant au projet, complémentarité et/ou pluridisciplinarité des différentes équipes associées au projet ;
- Organisation de la collaboration entre les équipes candidates, planification de la production de documents de synthèse, de la tenue des réunions de suivi et de la mise en forme des résultats.

Méthodologie et faisabilité :

- Pertinence méthodologique ;
- Environnement du projet (ressources humaines, structure d'accueil, base de données descriptives, centres de ressources biologiques, ressources biologiques de qualité et associées à des données cliniques en respectant les règles éthiques en vigueur, plates formes génomiques, centres de calcul, ...) ;
- Crédibilité du calendrier du projet et du financement demandé.

Innovation et développement :

- Caractère innovant (stratégie, concept, technologie, etc.) ;
- Perspectives en termes de développement et de propriété intellectuelle (dépôt de brevet, etc.), si pertinent;
- Structuration de réseaux, plateformes, centres de ressources, etc.

6. Dispositions générales pour le financement

Le financement est attribué pour la durée du projet (36, 48 ou 60 mois).

Le financement attribué à chaque projet sera apporté sous forme d'une subvention dans le cadre d'une convention entre l'INCa et l'organisme gestionnaire désigné dans le dossier de candidature. Dès lors que le budget prévoit le versement à plusieurs équipes appartenant à des organismes différents, alors l'organisme gestionnaire, signataire de la convention doit être doté d'un comptable public.

La subvention INCa pourra financer :

- de l'équipement inférieur à 150 K Euros TTC ;
- du fonctionnement et divers consommables ;
- des frais de personnel (le personnel permanent peut être imputé sur le budget à l'exclusion des fonctionnaires d'état, hospitaliers ou territoriaux). Le financement de post-doctorants pourra être demandé, en revanche le recrutement de doctorants ne sera pas financé ;
- des frais de gestion, maximum à 4% du montant de la subvention allouée par l'INCa.

Les postes budgétaires sont fongibles pendant l'exécution du projet.

7. Calendrier de l'appel a projets

| | | |
|---|---|---------------------------------|
| Date de lancement de l'appel à projets : | octobre 2010 | |
| Phase 1 : lettre d'intention : | Soumission en ligne de la lettre d'intention | 8 novembre 2010 (minuit) |
| | Pré sélection par le Comité d'évaluation | Début janvier 2011 |
| | Envoi des résultats aux coordonnateurs et Cancéropôles, par email | Mi janvier 2011 |

| | | |
|--|--|------------------------------|
| Phase 2 : dossier de candidature présélectionné : | 1. Soumission en ligne du dossier complet ; ET 2. envoi papier (2 originaux) : -courrier postal à l'INCa - AAP PLBIO-52 avenue André Morizet, 92513 Boulogne-Billancourt le cachet de la poste faisant foi ; -ou livraison sur place aux heures de bureau à l'adresse de l'INCa | 15 mars 2011 (minuit) |
| Date prévisionnelle de réunion du comité d'évaluation : | juin 2011 | |
| Date prévisionnelle de publication des résultats : | Juillet 2011 | |

8. Modalités de soumission

Attention nouvelle procédure de soumission en ligne : adresse unique pour l'appel à projets :

<http://www.e-cancer.fr/AAP/PLBIO2011>

Cette **procédure de soumission**, à partir du site de l'INCa, comprend :

- l'identification du coordonnateur (nom, prénom et email) ;
- l'identification du projet (Cancéropôle et DRCI de référence, titre, durée, montant, mots clefs, résumé) ;
- le dépôt par téléchargement du ou des documents demandés sous format Word et/ou Excel.

Attention :

- **pas de format PDF**

Le nom du ou des fichier(s) téléchargé(s) est obligatoirement composé de la mention PLBIO11, de l'initiale du Cancéropôle de référence et du nom de l'investigateur coordonnateur, exemple : plbio11_GSO_nom.doc ou xls.

Lettre d'intention

La lettre d'intention est rédigée à partir du formulaire type, elle est transmise uniquement par téléchargement en ligne.

<http://www.e-cancer.fr/AAP/PLBIO2011>

Suivre les instructions qui reprennent les éléments indiqués ci-dessus (procédure de soumission).

Date limite de soumission le **8 novembre 2010 minuit**.

Dossier de candidature présélectionné

Le dossier de candidature doit comprendre l'ensemble des éléments requis et nécessaires à l'évaluation scientifique et technique du projet y compris le budget prévisionnel (Cf. Tableau Excel).

Le dossier complet est soumis sous format électronique et sous format papier, les deux formats étant identiques excepté les signatures qui ne sont exigées qu'en version originale papier.

Rappel : L'évaluation étant internationale, la lettre d'intention et le dossier de candidature rédigés en anglais sont impératifs, la version française est facultative.

Format électronique : Le dossier complet comprend deux fichiers : un fichier Word et un fichier Excel, constituant l'annexe financière. Il est transmis par téléchargement en ligne, en utilisant les codes d'accès attribués pour la soumission de la lettre d'intention.

La taille du fichier Word complet ne doit pas excéder 4 Mo.

Format papier : dossier en deux exemplaires dûment signés par les personnes responsables, et envoyés à l'adresse suivante :

-AAP PLBIO -52 avenue André Morizet, 92513 Boulogne- Billancourt

le cachet de la poste faisant foi ;

Date limite de soumission et d'envoi des formats électronique et papier : le **15 mars 2011**.

L'INCa se chargera de transmettre une version électronique des documents aux Cancéropôles concernés.

9. Publications des résultats

La liste des projets financés est publiée sur le site Internet de l'Institut National du Cancer. Pour chacun de ces projets, le résumé sera publié ultérieurement, chaque coordonnateur sera contacté pour en confirmer le contenu ou proposer une version publiable.

Les résultats seront communiqués par écrit aux coordonnateurs, aux représentants légaux des organismes gestionnaires et aux Cancéropôles.

10. Contact

Pour toute information de nature scientifique ou administrative, contacter :

plbio2011@institutcancer.fr